

CSA-R SSA

Comité Social d'Administration de Réseau
du Service de Santé des Armées
du 25 novembre 2025

Le CSA de réseau du SSA s'est réuni le mardi 25 novembre 2025 sous la présidence du MGA Jacques MARGERY, Directeur Central du SSA (DCSSA). La délégation **FO Défense** était composée de Rébecca RECH-VIOLINO (HRIA Legouest), Franck AVRIL (HIA Clermont-Tonnerre), Serge SCALONE (HIA Ste Anne) et Norbert FAURE (HSA Robert Picqué).

En préambule à cette réunion, **FO** a dénoncé le manque de reconnaissance du personnel civil qui se traduit par la non revalorisation de la prime de service ainsi que la non parution des tableaux d'avancement.

Le DCSSA a confirmé qu'il n'y aura pas de pause dans les transformations, étant donné le contexte actuel ; la reconstruction et l'évolution du SSA sont indispensables, uniquement au profit des militaires et de leurs blessés.

1. POINT SUR LES TRANSFORMATIONS

Regroupement de certains CMA

Mise en place de 7 CMA zonaux et 6 chefferies de santé.

Les antennes médicales ne sont pas concernées par la transformation mais uniquement par un changement de rattachement au CMA.

HSA Robert Picqué

Restructuration formalisée au 1^{er} janvier 2026 : un décret sera publié fin 2025 début 2026. Tous les personnels seront concernés par la restructuration. L'HSA sera rattaché à Percy.

FO a souligné la perte de RH de proximité avec la suppression d'une ligne CARTEC (ex REO).

FO a interrogé le DCSSA sur l'arrêté ITM publié alors que Brest est restructuré : risque d'absence de recrutements.

2. REVALORISATION DE LA PRIME DE SERVICE

Elle devrait ENFIN être au projet de Loi 2026 !!! AFFAIRE à SUIVRE.

FO a une nouvelle fois souligné le manque de reconnaissance des personnels paramédicaux civils, qui sont les grands OUBLIÉS dans les mesures catégorielles de notre ministère.

3. TRAVAUX D'AVANCEMENT

Bilan des avancements 2024

GRADES	Conditionnants	Nommés
ICSGS CS	16	1
IDEF HC	26	3
CMPO CS	5	1
PCRMT CS	38	4
AS CS	195	39
ASHQC CS	53	11

Le guichet unique a validé les taux pro/pro 2025 et 2026 pour les aides-soignants et les ASHQC. Les travaux 2025 sont en cours mais pas de date de parution à ce jour...

4. CONCOURS PARAMÉDICAUX 2026 : prévisions de recrutement

CORPS	SPECIALITES	LOCALISATION	POSTES
CAT A PCRMT (CMPO & CEPOMR)	Masseur Kinésithérapeute	Bégin	1
	Manipulateur en électroradiologie	Bégin - Sainte-Anne - Legouest	4
	Orthophoniste	Sainte-Anne - Clermont-Tonnerre	2
	Orthoptiste	Percy - Sainte-Anne	2
	Préparateur en pharmacie	Bégin	2
	Ergothérapeute	Sainte-Anne - Clermont-Tonnerre	2
	Diététicien	Bégin - Lavérans - Sainte-Anne	3
	Technicien de laboratoire	IRBA - CTSA - Bégin - Percy - Legouest	6
CAT A INFIRMIERS	Infirmier de bloc opératoire	Bégin - Lavérans	2
	Infirmier en soins généraux	Bégin - Percy - Legouest - Laveran - Sainte-Anne	10
TOTAL CAT A			34
CAT B	Aide-soignant	Bégin - Percy - Legouest - Laveran - Sainte-Anne - Clermont-Tonnerre	28
TOTAL CAT B			28
CAT C	Brancardiers	Bégin - Percy - Legouest - Laveran - Sainte-Anne	10
TOTAL CAT C			10

5. COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Les bénéficiaires sont les agents en position d'activité au 31 décembre 2024 auxquels sont rajoutés ceux ayant au moins un jour de présence entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 janvier 2024.

Cette campagne ne concerne pas les agents sur contrats, les agents appartenant au corps des administrateurs de l'Etat, pour lequel les modalités de versement du CIA font l'objet d'une note particulière, et les agents appartenant aux corps paramédicaux excepté les infirmiers de la défense.

Les taux 2024 sont reconduits en 2025 :

	Construction budgétaire	Montant de référence	Plafond retenu pour une modulation
CAT A (corps des attachés d'administration de l'Etat, des ingénieurs civils de la défense et des conservateurs des bibliothèques)	2 000	1 500	3 500
Bibliothécaires	1 600	1 250	2 200
Infirmier de la défense	1 600	1 250	1 705 pour les groupes 1 1 570 pour les groupes 2 (conformément à l'annexe 2 de la note de la DRH-MD)
CAT B (Corps des secrétaires administratifs, des Techniciens supérieurs études et fabrication et des bibliothécaires spécialisées)	1 050	900	2 200
CAT C (AA / ATMD)	700	620	1 280 pour les groupes 1 1 200 pour les groupes 2



6. DÉCRET SUR LES 12 HEURES

Le SSA souhaite que le travail en 12 heures soit prévu dans l'accord-cadre, toujours en négociation.

Expérimentation à l'HIA Sainte Anne : cela ne concernera que certains services (urgences, réanimation, bloc) sur la base du volontariat.

7. INDEMNISATION DU TRAVAIL DE NUIT POUR LE PERSONNEL SOIGNANT

A titre de régularisation, le CMG de Saint-Germain-en-Laye a initié en octobre la vérification pour les agents ayant déclaré mensuellement un nombre d'heures supérieur à 160.

Le versement du solde se fera sur la paie de janvier ou février 2026.

8. NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

Les travaux menés ont permis l'attribution de points de NBI pour servir :

- P1 : la prévention, principalement des créations de poste à NBI au profit des 2è, 7è, 8è, 9è CMA et pour le CESPA,
- P2 : accompagnement de la transformation des CMA,
- P3 : les adjoints et chefs de bureau.

9. INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE MOBILITÉ (ITM)

Pour 2025, 45 postes ouvrent droits à l'ITM (arrêté du 29 septembre 2025) :

- 12 postes de catégorie A
- 17 postes de catégorie B
- 16 postes de catégorie C

Le montant s'élève de 4 000 à 10 000 euros selon la catégorie.

10. MESURES RH

En 2027, des journées d'information sur la retraite vont être organisées pour tous les personnels ayant atteint 54 ans.

11. CRÉATION DU CSRH pour l'administration centrale et la DSIN-S

Création au 1^{er} décembre 2025 à Arcueil.

Rattaché à l'autorité territoriale d'emploi d'Ile-de-France et au CMG de Saint-Germain-en-Laye.

Diffusion d'informations en cours pour les agents concernés.

12. Parcours professionnels

FO a rappelé :

- Le décalage entre les diplômes obtenus et les postes réels : des infirmiers diplômés occupant encore des postes d'aides-soignants ;
- Les risques pour les agents de perdre leur qualification du fait d'affectations incohérentes ;
- La problématique des contractuels formés mais non renouvelés ;
- La nécessité d'une reconnaissance DPC des formations Val-de-Grâce.



13. Infrastructures

Le DCSSA confirme que le projet Réanimation + Passerelle de l'HIA Clermont-Tonnerre est financé mais que l'augmentation budgétaire impose une coordination SID supplémentaire.

FO note qu'un début des travaux en 2027 semble compromis.

Le Service de Santé des Armées continue sa transformation dans un contexte politique et budgétaire délicat.

Mais pour les représentants FO, le manque de reconnaissance des personnels civils, malgré leur investissement au quotidien, est inacceptable.

FO Défense exige :

- la revalorisation de la prime de service gelée depuis 6 ans ;
- la parution des tableaux d'avancement 2025 au plus vite ;
- le recrutement d'ASHQC et l'arrêt des externalisations de leurs postes ;
- une revalorisation salariale pour les aides-soignants OE : passage en HG pour cohérence avec la CAT B Fonction publique ;
- le déblocage des détachements entrants ;
- la revalorisation des astreintes ATL gelées depuis trop d'années ;
- une pause dans les réorganisations et fermetures de services, anxiogènes pour les agents ;
- le maintien des effectifs et la protection des missions du SSA.

Dans un contexte de changements rapides au sein du SSA et de pressions significatives sur les conditions de travail, la reconnaissance du personnel et les ressources nécessaires, FO sera toujours présente pour préserver les intérêts matériels et moraux des personnels.

Le 4 décembre 2025





CSA-R SSA

CSA de Réseau du Service de Santé des Armées

du 25 novembre 2025

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Le Service de Santé des Armées traverse aujourd'hui une période de fortes tensions et de profondes mutations. D'un côté, nous sommes confrontés à des fermetures d'établissements, à une réduction continue des effectifs et à une désorganisation des structures locales. De l'autre, nous constatons une augmentation du budget global alloué au SSA, présentée comme le signe d'un renforcement de nos capacités.

Mais, sur le terrain, la réalité est bien différente.

Les personnels peinent à percevoir les effets concrets de cette hausse budgétaire. Les moyens supplémentaires ne se traduisent pas par une amélioration des conditions de travail.

En effet, à ce jour, les tableaux d'avancement 2024 pour certains corps et 2025 ne sont toujours pas publiés... Cette situation est inacceptable et témoigne d'un manque de considération pour des personnels qui assurent, au quotidien, des missions essentielles.

Par ailleurs, aucune revalorisation de la Prime de Service n'a été actée, malgré des engagements répétés et un contexte de forte tension sur les effectifs. FO Défense s'interroge sérieusement sur la place accordée aux personnels paramédicaux au sein du ministère des Armées. Hormis nos Infirmiers de la Défense ayant bénéficié de mesures catégorielles pour 2025, les autres agents demeurent relégués dans les OUBLIETTES, sans reconnaissance financière.

Les restructurations successives, la fermeture d'établissements emblématiques et les externalisations, fragilisent notre service et réduisent notre réactivité opérationnelle.

FO Défense souhaiterait vous alerter sur les limites de l'externalisation, avec les sociétés de nettoyage. Ces agents n'ont aucune connaissance du milieu hospitalier, ce qui a engendré de nombreux dysfonctionnements, tant sur le plan matériel qu'humain, impactant directement la qualité du service rendu et la sécurité des patients.

Face à cette problématique, FO Défense revendique l'arrêt de la suppression de ces postes et le recrutement sur des postes d'Agents de Services Hospitaliers.



Ces postes sont indispensables au bon fonctionnement des services car nous pouvons constater que toutes les tâches non effectuées par les agents des sociétés extérieures retombent sur nos aides-soignants !

Nous tenons également à rappeler que la Qualité de Vie et des Conditions de Travail des agents doit rester une priorité. L'absence de perspectives d'évolution et de reconnaissance réelle accentue le risque de démotivation et de départs vers d'autres secteurs, aggravant encore les difficultés de recrutement et de fidélisation. Il est donc urgent d'ouvrir un dialogue constructif afin d'apporter des réponses concrètes à ces problématiques récurrentes.

Nous rappelons que le SSA n'est pas un service comme un autre. Sa mission est double : assurer le soutien médical des forces armées sur les théâtres d'opérations et garantir une offre de soins de qualité aux personnels de la défense. Or, la réduction de nos capacités hospitalières et la perte d'expertise dans certaines spécialités compromettent cette double vocation.

Nous demandons donc :

- Une transparence totale sur l'utilisation des crédits supplémentaires, afin que les personnels puissent constater les effets réels de cette hausse budgétaire.
- Une pause dans les fermetures d'établissements et une évaluation approfondie des impacts sur la couverture sanitaire des forces.
- Une revalorisation des carrières et des rémunérations pour les agents civils dont l'engagement reste essentiel au fonctionnement du SSA.
- Un dialogue social sincère, respectueux et constructif, à la hauteur des enjeux humains et stratégiques qui sont les nôtres.
- Suite à l'externalisation des postes d'ACSHQ dont FO condamne la méthode, nous demandons la création de passerelles pour intégrer ces agents dans les corps techniques et administratifs, afin de leur permettre d'avoir une évolution de carrière (comme ce dispositif était proposé précédemment).
- Un bilan sur tous les dossiers PPR engagés où les personnels concernés se posent des questions et vous demandent :
 - Une valorisation des formations au cours de la PPR,
 - Des passerelles statutaires ou fonctionnelles entre C et B,
 - Une structuration des stages pour qu'ils deviennent de véritables expériences professionnelles attestées,
 - Des solutions transitoires existent-elles (affectations temporaires, prolongation de la PPR, missions internes, tutorat renforcé...) pour éviter les situations de blocages ?

Le Service de Santé des Armées doit rester un outil de référence, au service de la nation et de ses soldats. Cela suppose de redonner du sens, des moyens et de la confiance à l'ensemble de ses personnels.

En espérant que le Père Noël du Service de Santé des Armées entendra nos revendications pour 2026, car les personnels du SSA ne peuvent plus attendre. Leur engagement mérite mieux que le silence et l'immobilisme.

En vous remerciant de votre écoute.

Paris, le 25 novembre 2025

